

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0625**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Fourniture de pièces détachées et assistance technique à la maintenance du mécanisme de transport des cendres de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) et des pôles d'incinération des déchets et de boues de la direction de l'eau - Lot n° 2 : assistance technique à la maintenance du mécanisme - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

Commission permanente du 7 décembre 2015**Décision n° CP-2015-0625**

commune (s) : Lyon 7°
objet : Fourniture de pièces détachées et assistance technique à la maintenance du mécanisme de transport des cendres de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) et des pôles d'incinération des déchets et de boues de la direction de l'eau - Lot n° 2 : assistance technique à la maintenance du mécanisme - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture de pièces détachées et l'assistance technique à la maintenance du mécanisme de transport des cendres de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) et des pôles d'incinération des déchets et de boues de la direction de l'eau - Lot n° 2 : assistance technique à la maintenance du mécanisme.

Le marché ferait l'objet d'un marché fractionné à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC et maximum de 360 000 € HT, soit 432 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du vendredi 23 octobre 2015, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise AGRAIN SAS.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées et l'assistance technique à la maintenance du mécanisme de transport des cendres de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) et des pôles d'incinération des déchets et de boues de la direction de l'eau - lot n° 2 : assistance technique à la maintenance du mécanisme et tous les actes y afférents, avec l'entreprise AGRAIN SAS pour un montant total minimum de 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC et pour un montant total maximum de 360 000 € HT, soit 432 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 611 - fonction 7213 - opération n° 0P25O2494.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.